



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2023
RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS
FONCTIONNAIRES AINSI QU'AU SUIVI
ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR
LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 158-05-2023, le *Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée au règlement précité peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 6 juillet 2023.

M^e Magali Loisel
Greffière